

- Décision du Maire :
- 03/04/2024: Signature devis ESO, protection incendie et blocs autonomes (camping, bibliothèque, cantine) pour un montant total de 998,6 € HT
- 18/04/2024: Signature devis VLOK, pour la location d'un groupe électrogène pour les Jaunay'stivals pour un montant de 391,90 € HT
- 03/04/2024 : Renonciation au Droit de Prémption, parcelle B1457, 19 Rue des Fiacres, pour une superficie de 835 m²
- 16/04/2024 : Renonciation au Droit de Prémption, parcelle A 1834, 18 Rue de la Fontaine, pour une superficie de 644 m²
- 25/04/2024 : Renonciation au Droit de Prémption, parcelle B 1371, 26 Rue des Moulins, pour une superficie de 884 m

2 – DELIBERATIONS :

DELIB n° 2024.05.01 – DECLASSEMENT ET VENTE CHEMIN DU MAINDREAU

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Mr CRAIPEAU Fabrice, agriculteur et propriétaire de terres au Maindreau, d'acquérir un chemin en cul de sac desservant uniquement des parcelles lui appartenant.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière modifié par la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 qui dispose que :
« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations prévues à l'alinéa précédent sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

Considérant que ce chemin dessert exclusivement des parcelles appartenant à Mr Craipeau et que la vente de celui-ci ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte assurées par la voie et que par conséquent, le déclassement peut intervenir sans enquête publique préalable par simple délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De procéder au déclassement d'une partie du domaine public située au Maindreau, selon le plan joint à la présente délibération,*
- *Donne son accord pour la vente de ce chemin à Mr CRAIPEAU Fabrice*
- *Fixe le prix de vente à 0.25 €/m²*
- *Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur*
- *D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.*

DELIB n° 2024.05.02 – CREATION D'UN CODE SERVICE AU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ENCAISSEMENT DU LOYER DU SALON DE COIFFURE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de location du salon de coiffure ont fait l'objet d'un bail enregistré chez un notaire, Maître SIRE aux Achards. Il informe le Conseil Municipal que dans ce document, le loyer du salon de coiffure est mentionné en HT, ce qui nécessite un traitement particulier au sein du Trésor Public afin d'individualiser la TVA.

Il propose donc la création d'un code service au sein du budget général afin d'individualiser cette opération soumise à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *La création d'un code service au budget général pour l'encaissement des loyers du salon de coiffure*
- *Les opérations au sein de ce code service seront assujetties à TVA*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Tirage au sort Jurés d'assises :**

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel, Mr le Maire doit , en application de l'article 3 de l'arrêté n°2023/DCL-BER-688 du 21 mars 2023, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre triple de jurés que celui inscrit sur l'arrêté.

Nombre de jurés pour Beaulieu-sous-la-Roche et Martinet, communes regroupées : 3. Nombre à tirer au sort : 9, soit 4 à Beaulieu et 5 à Martinet.

Le Maire procède au tirage au sort (ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit) :

- MORNET Chloé, 1 Rue de l'Océan
- GUILLET Landry, La Vilnière
- MORNET Didier, 7 Impasse de la Forge
- FORTINEAU épouse HILLAIRET Rose-Noëlle, 22 La Vieille Malvergne
- LARBY Aurélien, 36 Rue des Alisiers

Ces personnes seront averties conformément à l'article 261-1 de la loi du 28 juillet 1978 pour compléter leur dossier (état civil complet, profession, et si elles ont exercé les fonctions de jurés au cours des cinq années précédentes).

- **Défense incendie :** Présentation du diagnostic réalisé en concertation avec Vendée Eau, l'association des maires de Vendée et le SDIS. Etablissement d'une cartographie faisant ressortir les zones peu ou pas protégées. Ainsi afin d'assurer la défense incendie de l'ensemble de la commune, y compris dans les villages, nécessiter d'installer des citernes à eau sur plusieurs sites. Au vu des premières estimations financières, un plan pluriannuel d'investissement devra être établi. Ces dépenses sont subventionnables au titre de la DETR.
- **Travaux voirie :**
 - Lotissement Les Brosses : A compter du 8 juin et pour 6 semaines minimum, Valot interviendra pour les travaux de finition de voirie de la tranche 1.
 - Plateau Rue de l'Océan : les travaux auront lieu soit fin juillet soit fin aout, planification sur 2 semaines dont une avec déviation, en évitant si possible la période scolaire. Travaux confiés à la COLAS. Les panneaux d'entrée et de sortie de bourg devront être déplacés de 150 m en amont du plateau.
- **Personnel :** - Arrivée de Mr Daniel MARMIER le 2 mai 2024 au poste de gestionnaire du camping, contrat de 5 mois pour la saison 2024.
 - Démission au 7 mai 2024 de Mr Pierre-Yves POIRAUDEAU, responsable des services techniques. Le recrutement d'un remplaçant est en cours.
- **Etude sur le développement des énergies renouvelables sur le Pays des Achards :** consultation en cours jusqu'au 28 mai 2024. Réunion publique le 16 mai 2024 à 18h30 à l'espace culturel des Achards.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCPA :**
 - RPE : Intervention de Wilfried concernant la mise en place d'un groupe de travail afin d'harmoniser les actions enfance jeunesse sur le territoire. Amandine Giraudeau s'est portée volontaire pour faire partie de ce groupe.
 - Conseil communautaire : Vote du budget avec adoption d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), afin de lisser les investissements sur plusieurs années.
 - Bureau communautaire : les prochains dossiers subventionnés au titre des Fonds Leader seront des projets communautaires et devront être réalisés avant fin 2026. Demande de photos de la part du service communication pour illustrer l'opération mille fruits. L'Intranet de la CCPA est en cours de réalisation. La réalisation du PIVS, l'équivalent du Plan Intercommunal de Sauvegarde mais à l'échelon Intercommunal, a été confié à Guilhem FORMOSA.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Elections Européennes : Planning des permanences pour le Dimanche 9 juin 2024
- IronMan : Dimanche 30 juin 2024, une partie du bourg bloquée de 8h45 à 12h.

Prochaines réunions : 17 juin, 22 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 23h00.

Le Maire
Michel PAILLUSSON



Le secrétaire de séance
Florence MASSON

